

Entretien avec Céline ALEXANDRE, assistante sociale à SOS Violences conjugales depuis 3 ans et référente sur le dispositif parcours de sortie de prostitution.

Pouvez-vous présenter votre mission dans le cadre du parcours de sortie de prostitution ?

Je suis la seule salariée à travailler sur le dispositif « parcours sortie de prostitution ». Ma mission première est d'instruire les dossiers de chaque femme auprès de la préfecture afin de renouveler leur titre de séjour. Je reçois la personne une première fois afin d'établir le parcours et je dépose la première demande de titre de séjour, accompagné d'un récit de vie, sur le motif d'un parcours de sortie de prostitution. C'est un titre de séjour de 6 mois, renouvelable quatre fois ; après quoi, elles obtiennent un titre de séjour de 1 an « vie privée, vie familiale ». Aussi, je les oriente vers les partenaires de l'insertion professionnelle : d'une part, je les inscris à pole emploi et je les aide à ouvrir un compte en banque, puis auprès du département afin qu'elles puissent bénéficier du RSA et de l'accompagnement socio-professionnel qui va avec. Par ailleurs, je les domicilie à l'association où elles viennent environ une fois par semaine pour récupérer leur courrier. Je les accompagne jusqu'à la sortie du dispositif : c'est-à-dire lorsqu'elles obtiennent leur titre de séjour long.

Quels sont les conditions et les objectifs pour vous et pour les bénéficiaires ?

Nous sommes dans un dispositif qui intervient sur la traite d'être humains dont l'objectif est l'insertion par le parcours de sortie de prostitution. Ce qui veut dire que la prostitution classique ne peut pas en bénéficier. Ce sont principalement des femmes Nigériennes, qui ont entre 22 et 35 ans, qui me sont orientées soit par des partenaires, soit par le bouche à oreille. Il faut qu'elles aient été prostituées en France et il ne faut pas qu'elles fassent l'objet d'une obligation de quitter le territoire.

Depuis combien de temps vous êtes-vous positionné sur ce dispositif et combien de personnes accompagnez-vous par an ?

Nous avons répondu à l'appel à projet lorsque la loi a été promulguée et nous sommes les seuls dans la Loire à proposer cet accompagnement, depuis 2017. Nous avons accompagné une quarantaine de personnes depuis le début. Cela correspond à environ quatre ou cinq demandes par ans. Nous avons actuellement 15 personnes en file active.

Est-ce la principale activité de votre structure ?

Non, celle-ci est vraiment minime. D'ailleurs, je mène ces accompagnements à cheval sur la permanence d'écoute aux victimes de violences conjugales, que j'exerce à temps plein avec une collègue. Nous sommes également sur le dispositif d'hébergement d'urgence du 115 ; nous avons un service d'accueil de jour sur lequel travaillent une assistante sociale et deux éducateurs ; le service virage, à destination des auteurs de violences conjugales, avec une salariée ; le dispositif Alter Logement, en partenariat avec ASL qui propose des appartements meublés avec un faible loyer pendant un an, complété par un accompagnement global de la personne ; et aussi, 2 CHRS : des appartements diffus entre Saint-Etienne, le Chambon Feugerolles et Firminy. Les femmes que j'accompagne sur le dispositif parcours sortie de prostitution ne sont pas vraiment concernées par ceux que je viens de citer. Au total, seules trois d'entre elles ont été hébergées dans le cadre du CHRS. Elles peuvent avoir accès à l'Alter Logement, mais en général elles sont en colocation, entre elles au sein de la communauté Nigériane.

Pourquoi la majorité des femmes sont-elles Nigérianes ?

Comme je l'ai dit, nous intervenons sur la traite d'être humain et les Nigériens sont très implantés en Italie et en France. Les jeunes filles doivent rembourser la dette du voyage et elles sont généralement orientées vers une femme qu'elles appellent « Mama », qui dirige la prostitution de chacune ensuite. Il

y a une réelle pression sur elles. A cela, s'ajoute des rites vodou qui enferment ces femmes dans la non action.

La loi de 2016 propose aussi et de favoriser un changement de regard sur la prostitution notamment par des actions de sensibilisation du grand public et de prévention en direction des jeunes. Cela fait-il aussi partie de vos actions ?

Non, pas directement. Néanmoins, au sein de la structure nous avons un groupe de personnes qui intervient sur l'égalité femmes – hommes et sur la sensibilisation aux violences conjugales auprès des scolaires et d'évènements.

Quelles améliorations de la loi souhaiteriez-vous voir ?

Que l'association qui récupère le marché puisse avoir vraiment les moyens d'intervenir. Mon travail est essentiellement administratif et les subventions attribuées ne nous permettent pas de faire plus. Même si elles ont des papiers en règle, nous ne pouvons pas intervenir sur l'éducation à la sexualité, ni sur le traitement psychologique de la personne. Elles restent très vulnérables et reproduisent des schémas d'emprise avec leur nouveau compagnon qui peuvent aboutir à des situations de violences conjugales.